

Résolution présentée par la délégation de la République du Burundi

Thème Développement durable

Concerne Le développement de l'industrie minière du pays.

L'Assemblée Générale,

Alarmée par la situation économique avec comme PIB moyen par habitant de 319.10 USD en 2022-2023, ce qui classe la République du Burundi comme étant le pays le plus pauvre du monde,

Précisant que de nombreuses ressources minières sont présentes dans la région, comme l'or et le cuivre et que le travail minier représente la source de revenus de près de 160 000 personnes,

Outrée par ces ressources exploitées principalement pour les communautés locales. Le marché minier n'étant pas développé entièrement à l'international,

Rappelant que tout Etat a le droit de formuler des politiques de développement pour l'amélioration du bien-être de sa population. (article 2 de la déclaration sur le droit au développement),

Convaincue que plusieurs pays pourraient en bénéficier, notamment en Europe et en Amérique du Nord,

Propose l'exploitation industrielle temporaire, avec la République du Rwanda, la République Démocratique du Congo et la République unie de Tanzanie, des ressources minières à l'international et dans la sécurité, dans le respect des droits du commerce international.

Le texte français fait foi